

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Beaudry Roxanne

<https://www.cadre21.org/membres/6a4a3d4019b15f165040fc23>

Date d'obtention : 2022-03-24 19:22:07

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Je peux confisquer un appareil pouvant contenir des images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile.
- Si c'est un acte malveillant, je dois immédiatement aviser le service de police, après avoir annoncé mon intervention à l'instigateur et après lui avoir confisqué son appareil.
- Il est important de préserver la sécurité et l'identité de la victime et des personnes impliquées. Nous devons aussi nous assurer de limiter au maximum la diffusion des images/vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'intervenir de façon à ne pas interférer avec le système judiciaire, en plus de me protéger dans mes interventions (par exemple, ne jamais consulter les images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile). Je me sentirais plus sûre d'intervenir, sachant que si je suis les étapes de l'aide-mémoire, j'interviendrai adéquatement, sans oublier d'éléments importants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je pense porter une attention particulière à l'évaluation des 4 éléments essentiels permettant de guider mes interventions. Aussi, à bien distinguer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Je suis soucieuse d'identifier rapidement s'il s'agit d'un acte malveillant ou non. Je ne voudrais pas aller trop loin dans mes interventions et nuire au système judiciaire.